Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le 14/03/2025
ID : 038-213802705-20250313-02_25-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Isère
Mairie de La Murette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 13 mars 2025, le Conseil Municipal de LA MURETTE, dûment convoqué le 7 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Carole SERAYET, Maire de la commune.

Sont présents :
Mesdames BODIN, CASTIGLIONE, CESTONARO, ORLANDO, SERAYET.
Messieurs BOYET, CULIANEZ, LACROIX, LO PRESTI, MOUCHET, VIOLY.

Sont excusés :
François-Xavier ZGAINSKI a donné pouvoir à Carole SERAYET
Catherine BORREL a donné pouvoir à Daniel VIOLY
Rémy GUYARD a donné pouvoir à Pascale ORLANDO
René DURAND a donné pouvoir à Dominique CULIANEZ
Isabelle HIRSCHAUER a donné pouvoir à Joël LACROIX
Jérôme MONTI a donné pouvoir à Philippe MOUCHET
Fanny CAILLOU a donné pouvoir à Stéphane BOYET

Présents : 11

Suffrages exprimés : 18

02-25 : Conventionnement avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants

Mme Carole SERAYET, expose :

Considérant la nécessité du point de vue sanitaire de continuer à agir pour la régulation des populations de chats errants sur le territoire de la commune, la collectivité s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

Considérant que la population de chats errants à stériliser et identifier pour 2025 sur la commune de La Murette est estimée à 10 individus maximum, il convient d'établir une nouvelle convention avec cette Fondation.

La commune et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50 % des frais de stérilisations et de puces électroniques, des montants maximums suivants :

-100€ pour les mâles (soit 50€ part Fondation & 50€ part mairie)

-120€ pour les femelles (soit 60€ part Fondation & 60€ part mairie)

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le 14/03/2025
ID : 038-213802705-20250313-02_25-DE

-140€ exceptionnellement pour les femelles gestantes (soit 70€ part Fondation & 70€ part mairie)

-140€ exceptionnellement pour les cryptorchidies (soit 70€ part Fondation & 70€ part mairie)

La commune de La Murette s'engage à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis sa participation financière de 50 %, avant toute opération de capture, **soit la somme de 550 €** en une fois sur le RIB fourni par la Fondation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats errants sur la commune de La Murette avec la Fondation 30 Millions d'amis pour l'année 2025,

- DE FAIRE APPEL à des bénévoles ou à une association spécialisée, pour procéder à la capture, au transport, à la signature des bons de stérilisation auprès des cabinets vétérinaires, puis à la relâche des chats sur leur lieu de capture,

- DE VERSER à la Fondation 30 Millions d'amis un acompte de 550 € correspondant à la prise en charge de 10 chats errants maximum sur la commune, et ce avant toute opération de capture.

-D'INSCRIRE les crédits correspondants au BP 2025 à l'article 611

VOTE
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré à La Murette, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture.

Le Maire,

MAIRIE DE LA MURETTE (Isère)

Carole SERAYET